

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019

---

L'an deux mil dix-neuf le quatre du mois d'avril Nous, Paul TRESMONTAN, avons adressé à chaque conseiller municipal la convocation suivante : « En votre qualité de conseiller municipal, vous êtes prié d'assister à la réunion qui aura lieu le mardi neuf avril deux mil dix-neuf à vingt heures trente.

L'an deux mil dix-neuf le neuf du mois d'avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de monsieur Paul TRESMONTAN, Maire.

Présents : MM. Jacques GUÉGNARD, Magali POUPLARD, PASCAL AULAS, Didier PETIT, Laure BERTRAND, Cécile DESLANDES, Daniel ONILLON, Edwige VERGER, Hélène GODINEAU,

Excusés : Mickaël ROBIN, Agnès GESLIN,

Secrétaire : Jacques GUÉGNARD

---

### **ORDRE DU JOUR** :

#### **-BUDGET COMMUNAL :**

- 1- Approbation du compte de gestion 2018
- 2- Vote du Compte Administratif 2018
- 3- Affectation du résultat 2018
- 4- Vote des taux d'imposition 2019
- 5- Indemnité régisseur bâtiment salle St Louis
- 6- Vote du Budget Primitif 2019

#### **-BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- 7- Approbation du compte de gestion 2018
- 8- Vote du Compte Administratif 2018
- 9- Affectation du résultat 2018
- 10- Vote du Budget Primitif 2019

- 3 - DIA : parcelle section AE N° 74, rue du Dolmen,
- 4 - Attribution numéro habitation ruelle de la place,
- 5 - Maine-et-Loire Habitat : courrier accession,
- 6 - secteur 3 : nomination de 2 suppléants à la commission de gestion,
- 7 - création d'un poste de rédacteur principal au 01/04/2019
- 8 - Beaulieu Tourisme Animation : diverses demandes
- 9 - Ecole Louis Froger : rythmes scolaires rentrée 2018-2019
- 9 - questions diverses

<b>COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2018</b>
--

Le compte de gestion du budget communal dressé par Madame MOISSET, Receveur Municipal pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018, a été approuvé à l'unanimité des membres présent

## COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2018

Le compte administratif 2018 a été adopté à l'unanimité des membres présents,

- Excédent de la section de fonctionnement
+ 326 771.81 €
- Déficit de la section d'investissement
- 323 970.84 €

## TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Conseil Municipal décide que les taux suivants seront appliqués en 2019 :

- \* Taxe d'Habitation
14.13%
- \* Taxe Foncier Bâti
20.39%
- \* Taxe Foncier Non Bâti
39.07%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte les taux ci-dessus. Ce qui représente un produit fiscal attendu de 744 287,00 €.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET COMMUNAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Considérant

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE 2018	RESTES A 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-246 859.87 €		83 231.03 €	160 342,00€	-160 342.00 €	- 323 970.84 €
FONCT	462 071.58 €	462 071.58 €	326 771.81 €			326 771.81 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit être en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	326 771.81 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	323 970.84 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 800.97 €
Total affecté au c/ 1068 :	323 970.84 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## **INDEMNITÉ SALLE COMMUNALE**

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de revoir l'indemnité versée à monsieur Fièvre Noël dans le cadre de « régisseur bâtiments au titre des visites et locations des salles communales ».

Depuis janvier 2019, il est également responsable de la mise en service du chauffage à la salle des sports lors des activités sportives ou location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- décide de revaloriser son indemnité,
- décide de lui verser une indemnité mensuelle de 260.00 € brut, à compter du 1 avril 2019.

## **BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2019**

Le budget primitif 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

• Section de fonctionnement	1 119 977.62 €
• Section d'investissement	743 086.84 €

## **INDEMNITÉS DIVERSES**

Le Conseil Municipal décide d'accorder les indemnités suivantes :

<b>Désignation</b>	
Indemnité Budget - Receveur Municipal	500.00 €/ annuel
Indemnité Régie salle de sports 2018	200.00 €/ annuel

## **FOURNITURES SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal décide de porter à 2880 € le crédit des fournitures scolaires, pour les élèves de l'école Louis Froger, soit 48 € par élève.

## **TRANSPORTS DES ENFANTS**

Le Conseil Municipal décide de porter à 7.25 € par enfant, soit 435 € pour le transport des élèves de l'école Louis Froger.

## **CONTRAT D'ASSOCIATION OGEC- ÉCOLE PRIVÉE ST LOUIS**

Conformément au mode de calcul qui doit être retenu dans le cadre de la participation aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association de l'école privée St Louis, le coût moyen par élève de classes pré-élémentaire s'élève à 1093.69 €, et à 596.11 € par élève de classe élémentaire.

Pour l'année 2019, la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée St Louis se décompose comme suit :

- 1 093.69€ X 24 élèves classe pré-élémentaire, de la commune soit... 26249 €
- 596.11€ X 57 élèves de classe élémentaire, de la commune soit ... 33978 €

**COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2018**

Le compte de gestion du budget assainissement dressé par Madame MOISSET, Receveur Municipal pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018, a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

**COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018**

Le compte administratif assainissement 2018 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

* Déficit de la section de fonctionnement	- 988.37 €
* Excédent de la section d'investissement	- 12 268.09 €

**AFFECTATION DU RÉSULTAT ASSAINISSEMENT 2018**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Considérant

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE 2017	RESTES A 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	49 891.73 €		- 12 268.09 €	31 780.64 €	- 31 780.64 €	5 843.00 €
FONCT	-31 553.36 €		988 37 €			- 30 564.99 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	30 564.99 €

**BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2019**

Le budget primitif Assainissement 2019 est adopté par 10 voix pour et 1 abstention.

*	Section de fonctionnement	54 137.32 €
*	Section d'investissement	76 459.65 €

#### **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété soumise au droit de préemption urbain, Section AE N° 74 «3 rue du dolmen», pour une superficie de 488 m<sup>2</sup>. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

#### **ATTRIBUTION DE NUMÉROS AUX HABITATIONS RUELLE DE LA PLACE**

Monsieur le maire signale que dans le cadre de distribution du courrier, de colis, et suite à la demande de plusieurs riverains, un numéro d'habitation sera attribué à chaque habitation des villages hors agglomérations. Un courrier leur sera envoyé, la première plaque avec leur numéro est offerte par la municipalité.

#### **MAINE-ET-LOIRE HABITAT**

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu en septembre et pour lequel aucune réponse n'a été apportée à Maine-et-Loire Habitat. Sur le débat sur la vente des locatifs, il ressort que le conseil municipal n'est pas opposé à la cession de certains biens. Cependant, pour mieux appréhender tous les tenants et aboutissants, une rencontre avec Maine-et-Loire habitat est demandée avant une nouvelle prise de décision. Monsieur le maire se propose de se rapprocher de Maine-et-Loire et de fixer une date de rencontre entre la commune et cet organisme.

#### **NOMINATION DE SUPPLÉANTS SECTEUR 3**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de nommer deux suppléants à la commission de gestion du secteur 3 pour siéger au réunion du service commun, à ce jour messieurs Aulas Pascal et Onillon Daniel sont membres titulaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne messieurs Robin Mickaël et Tresmontan Paul comme membres suppléants.

#### **PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude par voie d'examen professionnel à l'emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe en date du 15 juillet 2016,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- la création d'un emploi de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01/04/2019
- la suppression d'un emploi de Rédacteur à temps complet au 01/04 2019,
- de modifier ainsi le tableau des emplois.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 01 avril 2019 :

Filière : administrative

- Grade : Rédacteur
- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0
- Filière : administrative
- Grade : Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau de l'emploi ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2019, chapitre 012, article 6411.

<b>BEAULIEU TOURISME ANIMATION – DIVERSES DEMANDES</b>
--

Par courrier, Beaulieu Tourisme Animation nous a sollicité pour la mise à disposition par la commune d'infrastructures, dans le cadre de l'organisation de votre journée de la tablée Belloquoise du 03 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents émette un avis favorable à cette demande et confirme la mise à disposition des infrastructures suivantes :

- La Salle de Sports, en cas de mauvaises conditions climatiques,
- Le parking de la Salle de Sports et le terrain jouxtant celui-ci, (pour le stationnement)
- L'Allée des Marronniers du Square Henri Ribière,
- L'Aire de Loisirs
- L'Allée reliant l'Allée des Marronniers et l'Aire de Loisirs.
- Le four à pain derrière la maison du tourisme.

Concernant la demande de fermeture d'une portion de la rue St Vincent pour l'installation d'un certain nombre de tables, cette demande doit être faite auprès l'ADT de Doué-la-Fontaine, la rue St Vincent étant une route départementale.

<b>RYTHMES SCOLAIRES : ÉCOLE LOUIS FROGER</b>
---

Vu l'exposé de madame Pouplard, sur la volonté exprimée lors du conseil d'école du 11 mars dernier d'un retour aux rythmes scolaires à 4 jours.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'un retour aux rythmes scolaires à 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2019-20120.